

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a désigné M. Jacky PAIRONNEAU, nouveau conseiller municipal, en tant que membre des instances suivantes :

- Comité Transports/Voirie/Infrastructures
- Comité Sports et Office Municipal des Sports
- Comité Technique
- Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

- Le Conseil a assisté à la diffusion d'un film présentant le projet de territoire d'Angers Loire Métropole pour la période 2016-2030.

Le projet de territoire complet peut être consulté sur le site internet d'Angers Loire Métropole : <http://www.angersloiremetropole.fr>

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes TENDRON, VADOT, GUILMIN, BLOUET, MM. KOBI et PAIRONNEAU), a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestation transitoire de services avec Angers Loire Métropole pour tenir compte de certains ajustements financiers et juridiques. Cette convention a trait aux transferts de compétences réalisés en 2015 dans le domaine de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales.

- Le Conseil, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la proposition d'orientations en matière d'occupation du parc de logements et d'objectifs d'attribution. Il s'agit, au niveau de la communauté urbaine, d'élaborer des stratégies et des outils opérationnels pour assurer un équilibre de peuplement à l'échelle communautaire. Pour notre commune, en matière d'occupation globale du parc de logements à l'horizon 2030, il s'agira de tendre vers une augmentation de la part des ménages ayant de bas revenus (inférieurs à 60% des plafonds HLM) et vers une diminution de la part des ménages moins modestes (revenus supérieurs à 60 % des plafonds HLM).

En complément, en matière d'attribution des logements HLM sur la commune, l'objectif est :

- D'augmenter la part des ménages aux revenus inférieurs à 40% des plafonds HLM à satisfaire dans les attributions à 47.2 % à l'horizon 5 ans et à 50 % à l'horizon 10 et 15 ans ;
- De stabiliser la part des ménages aux revenus entre 40% et 60% des plafonds HLM à satisfaire dans les attributions à 23.8 % à l'horizon 5 ans et à 25% à l'horizon 10 et 15 ans

- Le Conseil, à l'unanimité, a donné un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et confirmé la mise en place d'un lieu d'accueil labélisé SIAD localisé au centre social Nelson Mandela (service logement).

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les tarifs municipaux applicables en 2017, sans augmentation par rapport à 2016, à l'exception de la redevance d'occupation du domaine public par les cirques (qui passe de 30 € à 50 €). Par ailleurs, deux tarifs sont créés pour la crémation et la dispersion des cendres des pièces anatomiques du CHU.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale dans les conditions suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Durée maximum : 364 jours
- Taux : Eonia + marge de 0.78 % l'an (En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus).
- Base de calcul : Exact/360 jours
- Commission d'engagement : 600 € payables au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

- Commission de non utilisation : 0,10 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
- Frais de dossier : Néant
- Date d'effet du contrat : 25 novembre 2016
- Date d'échéance du contrat : 24 novembre 2017

- Le Conseil, à l'unanimité, a admis en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

- Au compte 6541 (produits irrécouvrables) pour 2 157,63 €
- Au compte 6542 (créances éteintes) pour 51,85 €

Une reprise sur la provision sera effectuée pour 2 209,48 € au compte 7817.

- Le Conseil, à l'unanimité, a donné mandat spécial à Monsieur le Maire à l'occasion de son déplacement à PARIS le 24 octobre 2016 pour assister aux rencontres nationales contre la radicalisation et a validé le remboursement par le trésorier, des sommes réellement prises en charge, à hauteur de 152.20 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les avenants à passer avec les entreprises OUEST BOIS 49 et GOUIN Décoration, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle J. Brel, comme suit :

Lot 3 : Menuiserie bois attribué à l'entreprise OUEST BOIS 49

- Pose d'un oculus 400 x 800 sur la porte EI30 entre le SAS 5 et la salle de spectacle avec vitrage sans teint sur 1 face

Lot 7 : Peinture – sols collés attribué à l'entreprise GOUIN Décoration

- Suppression de toutes les provisions diverses sur le marché
- Suppression de la peinture sur bois joue de scène
- Travaux supplémentaires de peinture dans la salle de loisirs et dans les sanitaires du hall

Lot	Attributaire	Montant initial du marché (€ HT)	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Nouveau Montant
3 – Menuiserie	OUEST BOIS 49	34 655,31	2 767,28	/	37 422,59
7 – Peinture – sols collés	GOUIN Décoration	26 992,87	311,86	2 739,38	30 044,11

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°3 au marché de gestion des activités de garde permanente et occasionnelle d'enfants avec la Mutualité Française Anjou-Mayenne pour tenir compte du remplacement, ponctuel, pendant son congé maladie de l'agent municipal mis à disposition, mais également de l'augmentation de l'offre d'accueil mise en place à partir du 14/09/2015 :

MARCHE INITIAL	260 341,00 €
avenant n° 1	6 141,00 €
avenant n° 2	30 104,00 €
avenant n° 3	8 312,00 €
Nouveau montant	304 898,00 €
Soit une évolution de	17,11 %

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le principe de la vente à la société NEXITY de la parcelle cadastrée AO n°01, d'une surface de 3 110 m<sup>2</sup>, et d'une bande de terrain à prélever sur le domaine public (document d'arpentage en cours), d'environ 425 m<sup>2</sup>, au prix de 350 000 € net vendeur, impasse du Parc, en vue de la réalisation d'une résidence intergénérationnelle. M. le Maire est également autorisé à engager la procédure de déclassement du domaine public communal et à signer le compromis et l'acte à intervenir en l'étude notariale d'Avrillé.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la vente de l'ancien matériel sono de la salle Jacques Brel à l'association VIVACITE THEATRE au prix net de 1 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la mise à disposition d'un agent « Auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe » à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017**, auprès de la Mutualité Française Anjou-Mayenne, prestataire chargé de la gestion des activités de garde permanente et occasionnelle d'enfants de moins de 4 ans,

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des effectifs municipaux comme suit :

Créations :

\* un poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/12/2016

\* un poste d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31h30/hebdomadaires) au 01/12/2016

\* un poste de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/12/2016

Suppressions :

\* un poste d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/12/2016

\* un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31h30/ hebdomadaires) au 01/12/2016

\* un poste de Technicien à temps complet au 01/12/2016

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours au profit d'Angers Loire Métropole pour le remplacement de 39 luminaires. Ce fonds de concours représente 50 % du montant HT à charge d'Angers Loire Métropole sur le coût de cette opération, soit un montant de 24 657,50 € à charge de la commune.

**Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 9 novembre 2016.**

**Le Maire**

**Stéphane PIEDNOIR**